

## Collecte des encombrants

Est considéré comme encombrant, tout objet ne rentrant pas dans le coffre d'un véhicule particulier. (Hors déchets toxiques, végétaux, gravats).

Ce service est strictement réservé aux particuliers, résidant sur l'une des communes de Grand Lac :

- Aix-les-Bains
- Bourdeau
- Bourget-du-Lac
- Brison
- Drumettaz-Clarafond
- Grésy-sur-Aix
- La Chapelle-du-Mont-du-Chat
- Le Montcel
- Le Revard
- Méry
- Mouxy
- Ontex
- Pugny-Chatenod
- Saint-Offenge
- Viviers-du-Lac
- Voglans
- Tresserve
- Trévignin

**Vous désirez faire enlever un encombrant, quelques consignes à respecter :**

Un planning de collecte est établi en début d'année.

Pour connaître les dates de collecte et prendre rendez-vous pour évacuer un encombrant, contacter directement le service valorisation de Grand Lac au 04 79 61 74 75 ou par mail à [dechets@grand-lac.fr](mailto:dechets@grand-lac.fr) :

- **Au plus tard**, le vendredi qui précède le jour de collecte. Attention places limitées.
- Préciser : Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone et la liste exhaustive des objets à enlever.
- Tout objet ne figurant pas dans la liste ne sera pas collecté.

Le volume maximum est fixé à 1,5 m<sup>2</sup> soit par exemple :

- 1 canapé 3 places,
- 1 frigo + 1 fauteuil de salon,
- 1 machine à laver + 1 lave-linge.

La veille de la collecte, vous devez :

- Déposer les objets dès 20h, sur le domaine public le plus proche de chez vous.
- Aucun objet ne sera collecté **à l'intérieur du domaine privé.**